Envoyé en préfecture le 24/02/2026
Reçu en préfecture le 24/02/2026
Publié le
ID : 022-212200570-20260224-D2026_08-DE

Mairie de
Le Faouët
Ar Faved
22290

République Française **Département COTES D'ARMOR**

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du vendredi 20 février 2026

Nombre de membres :

En exercice :	08
Présent :	07
Nombre de suffrage :	08

Date d'affichage :

23/02/2026

Convocation envoyée par voie dématérialisée:

13/02/2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Le Faouët s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Thierry **LE GONIDEC**, Maire.

Etaient présents : Thierry **LE GONIDEC**, Michel **MAHE,** Ronan **DHABIT**, Brice **LE GONIDEC**, Gwenaëlle **PIERRE,** Véronique **CONAN**, Vincent **BOYENVAL**

Absent excusé : Jérôme **COLAS**

Procuration: Jérôme **COLAS à** Véronique **CONAN**

A été nommé comme secrétaire de séance : Michel **MAHE**

D2026_08 Annule et remplace D2023_009 VENTE DE LA PARCELLE A487

Monsieur le Maire rappelle que lors du bornage pour l'achat des parcelles A 854 et A 852, il a été constaté que les fossés appartenaient aux parcelles concernées.

Lors de l'autorisation du permis de construire 02205721D0004, le propriétaire de la parcelle pensait que le fossé lui appartenait.

Le permis de construire lui a été accordé mais la distance des 3 mètres avec la parcelles voisine n'est donc plus respectée.

Le propriétaire propose de racheter une partie du terrain de la commune pour avoir les 3 mètres et être dans les règles.

Le conseil municipal lors du conseil du 29 juin 2022 a validé la revente d'environ 15 à 17 m² au prix du terrain constructible lorsque le prix de la vente pour les terrains du projet de lotissements sera fixé puis lors de la délibération du 27 janvier 2023 la validation de 20m² au prix de 30€ TTC

Le propriétaire de la parcelle souhaite acquérir suite au nouveau bornage 413m², ce qui lui permettrais d'aménagér l'accès et le stationnement de sa maison qui sont aujourd'hui difficiles

Envoyé en préfecture le 24/02/2026
Reçu en préfecture le 24/02/2026
Publié le
ID : 022-212200570-20260224-D2026_08-DE

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- Valide la revente de 413m² au prix de 5€ TTC du m²
- Autorise monsieur Le Maire à signer tout document si afférent.
- Précise que le prix du bornage sera au frais de l'acquéreur

Fait et délibéré à Le Faouët
Les jours, mois et an que dessus
Pour extrait conforme

Le maire
Thierry LE GONIDEC

Secrétaire de séance
Michel MAHE

MAIRIE de LE FAOUET (Côtes-d'Armor) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE de LE FAOUET (Côtes-d'Armor) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE